



## **DECLARATION LIMINAIRE DE LA CAP DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DU 10 NOVEMBRE 2022**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui 10 novembre 2022, nous avons la douleur de vous faire part du décès de la CAP des adjoints administratifs. En effet après les élections nous devenons la CAP numéro 8 et les situations des adjoints administratifs et adjoints techniques seront examinées ensemble. C'est le dernier acte de la loi de transformation de la fonction publique de 2019. La CGT continue à dénoncer cette réforme. Après nous avoir retiré la transparence sur la mobilité on nous fusionne dans la petite catégorie des C ou plutôt des 8. Adjointes administratifs et adjointes techniques ont des spécificités différentes. En nous rassemblant sous le numéro 8 on nous ôte ces dernières prérogatives.

La hausse du CIA n'atténue pas notre colère. Au maximum 550 euros pour une année soit 45,83 euros par mois, soit 1,52 euros par jour ; même pas le prix d'un ticket de métro.

Nous attendons une véritable revalorisation de la grille indiciaire et non de l'indemnisation (les primes non prises en compte pour la retraite).

Un plan de requalification de C en B a été publié. On se demande quelles sont les modalités de répartition des postes proposés. Pourquoi un agent travaillant au service centralisateur des frais de justice peut-il bénéficier de la promotion à Dunkerque, Boulogne, Avesnes et non à Lille ?

Il en est de même sur les différents postes du BAJ, pièces à conviction etc...

Il y a une inégalité de traitement des agents sur le territoire.

Le garde des sceaux a annoncé une revalorisation des magistrats de 1000 euros par mois, soit 12.000 euros par an et une enveloppe d'un million d'euros brut pour la création d'un statut d'emploi de direction du ministère de la justice.

Décidemment nous les 8 nous ne jouons pas dans la même cour. Pourtant la justice reste fictive tant qu'elle n'est pas mise en forme et exécutée par les petites mains.

## POUR TOUS RENSEIGNEMENTS VOUS POUVEZ CONTACTER

Catherine BACHORZ–TP de ROUBAIX – [catherine.bachorz@justice.fr](mailto:catherine.bachorz@justice.fr) - [catbachorz@yahoo.fr](mailto:catbachorz@yahoo.fr)

Syndicat national CGT des chancelleries et des services judiciaires – Cour d'appel de Paris – 34 quai des Orfèvres - Escalier F Entresol 1<sup>er</sup> étag.e – 75055 PARIS CEDEX – Tél : 01.44.32.58.60 / 01.44.32.52.04 – Fax : 01.44.33.26.98 – Email : [synd-cgt-acsj@justice.fr](mailto:synd-cgt-acsj@justice.fr) – site internet : <http://www.cgt.justice.fr>

Syndicat National C.G.T. de la Pénitentiaire - 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL cedex - 01.48.18.89.67 –Fax : 01.55.82.89.68 - Email : [ugsp@cgt.fr](mailto:ugsp@cgt.fr) - Site : <http://www.ugsp-cgt.org>

Syndicat National C.G.T. de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - 263, rue de Paris - Case 500 - 93514 MONTREUIL cedex 01.55.82.84.67 - Fax : 01.55.82.84.68 - Email : [cgtpj.national@gmail.com](mailto:cgtpj.national@gmail.com)- Site : <http://www.cgtpj.fr>

Union Nationale des syndicats CGT SPIP- case 542 - 263, rue de Paris- 93014 MONTREUIL cedex-01 55 82 89 69/71- Email : [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com) \_site : [www.cgtspip.org](http://www.cgtspip.org)